

EDF

Direction du Personnel et des Relations Sociales

GDF

AUX UNITES

Interlocuteur: **Département "Relation du Travail"**

DP 24-10

Objet: - **Indemnité assujettie
à l'impôt sur le revenu**

6 janvier 1995

En application d'une décision de la Direction Générale des Impôts en date du 8 décembre 1994, transmise au Service Fiscal de la Direction des Services Financiers et Juridiques, l'indemnité statutaire de naissance est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Cette mesure prend effet au 1er janvier 1995.

Le Service Moyens et Etudes de Gestion prendra les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre de cette décision dès la paie du mois de janvier 1995.

Le Chef du Service
Relations du Travail et Affaires Sociales

Jean-Claude MATHIEU

Affaire suivie par le service "Relations du Travail et des Affaires Sociales"